Qu'est-ce qu'un fait religieux?

« La religion peut être un objet de science »

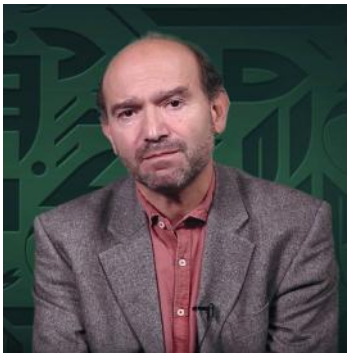

Entretien avec Philippe Gaudin

Philippe Gaudin est agrégé de philosophie et docteur de l'École pratique des hautes études (EPHE) dans la mention « religions et systèmes de pensée ». Il est directeur de l'Institut européen en sciences des religions, créé au sein de l'EPHE en 2002 à la suite des recommandations du rapport Debray sur l'enseignement du fait

Cette expression « fait religieux » peut avoir quelque chose de déconcertant. Il est vrai que, pour nous, la religion renvoie très facilement à la question de savoir si Dieu existe ou non. S'il est certain qu'il est difficile de se décider rationnellement sur cette question, il est par contre très certain qu'il y a des gens qui croient en Dieu, pratiquent des religions, même si elles ne sont pas centrées sur l'idée de Dieu. C'est un fait objectif. Le mot « fait » s'opposerait alors à « fiction », c'est-à-dire quelque chose d'imaginaire, qui n'existe pas.

Prenons un exemple simple : une cathédrale. Notre-Dame de Paris est un fait : cette cathédrale existe, c'est un objet matériel, fait de pierre calcaire, mais en même temps un objet artistique et historique. Au Moyen-âge, les parisiens ont décidé d'édifier un vaste lieu pour le culte. Il a fallu des architectes, des bâtisseurs, une décision politique et religieuse et des moyens économiques. On est en plein dans les réalités. Une fois que l'on a compris cela on peut se demander quel est le sens de cette forme ? Dans cette cathédrale, je vais voir que le bâtiment a une forme de croix, contempler les vitraux et rentrer, petit à petit, dans le monde symbolique et spirituel. Il y a une théologie qui insiste sur la nature lumineuse de Dieu. Et pour répondre à cette idée théologique, il faut des fenêtres, des vitraux de plus en plus grands. Toute l'architecture gothique va devoir résoudre cette question : comment faire pour que le bâtiment tienne et puisse accueillir la lumière ? On part de choses matérielles pour aller vers des choses symboliques et spirituelles.

L'expression « fait religieux » est elle-même située dans l'histoire. Elle apparaît au XIXe siècle, au moment précis où on commence à considérer que la religion peut être un objet de science. Pour être scientifique, il faut savoir de quoi on parle. Il n'y a pas de science sans constitution d'un objet de science. C'est la raison pour laquelle Durkheim, que l'on peut considérer comme le père fondateur de la sociologie française, a écrit Qu'est-ce qu'un fait social ? dans lequel il essaye précisément de constituer d'une manière épistémologique, du point de vue de la connaissance, le fait social comme pouvant être étudié, comme on étudierait quelque chose de naturel. Si l'on étudie le suicide, on va faire des statistiques, on va croiser des facteurs, etc. L'expression « fait religieux » vient donc de la sociologie et du moment où on essaye de constituer les religions comme objets d'approche scientifique.

Pour ce qui nous concerne, cette expression a connu une certaine notoriété à la suite du rapport de Régis Debray s'intitulant « L'enseignement du fait religieux à l'école laïque » et rendu au Ministre de l'Education nationale de l'époque, Jack Lang, en 2001.

Cette expression a aussi une dimension pédagogique et même diplomatique. On a toujours peur, quand on parle de religion, de

parler soit pour, soit contre. Il est vrai que dans l'histoire, la religion a toujours été un objet d'adhésion ou de rejet, d'amour ou de haine. Elle l'est encore aujourd'hui et il y a de fortes chances qu'elle le soit à l'avenir. Mais la religion peut être aussi un objet de connaissance, tout simplement. Quand on parle d'enseigner le « fait religieux », cela signifie que l'on n'est pas là pour dire du bien ou du mal de la religion mais pour tenir compte du fait que, quelle que soient ses options philosophiques ou religieuses personnelles, les religions existent, mon voisin est bouddhiste ou athée, etc. Il faut donc connaître. Cet enseignement n'est pas conçu comme un catéchisme pour éveiller la foi ou entrer dans la doctrine d'une confession particulière.

Nous avons l'habitude d'employer un pluriel : enseigner les « faits religieux ». Pourquoi ? Pour répondre à deux difficultés, deux risques. Tout d'abord, le fait de vouloir trop essentialiser la notion de « fait religieux », comme s'il s'agissait d'une réalité univoque, partout, ou laisserait entendre que l'homme ne peut pas être autrement que religieux. Mais il y a aussi une autre difficulté : il faut éviter le réductionnisme. Autrement dit, il ne faut pas étudier la religion uniquement par tout ce qui n'est pas religieux, même s'il est intéressant d'étudier la religion d'un point de vue économique ou de l'histoire sociale. Employer le pluriel signifie que l'on s'intéresse à toutes les dimensions de la religion, y compris en prenant en compte que la religion c'est aussi et d'abord quelque chose de l'ordre de l'expérience vécue, subjective. Il ne faut pas toujours ramener la religion à sa pure matérialité factuelle.

Ce débat sur ce qu'est le « fait religieux » est passionnant sur le plan théorique mais l'essentiel est surtout de se mettre au travail. Lorsqu'on se met à travailler cet enseignement, soit que l'on s'intéresse à l'histoire de l'art, soit que l'on s'intéresse à l'incidence des religions sur la vie politique, on ne s'intéresse plus à la question de savoir ce qu'est un « fait religieux » car on est dedans, en mettant de côté ses convictions et en ayant comme seul idéal la recherche de la vérité et la transmission de la connaissance.

Pour aller + loin

Philippe Gaudin, « Révélations monothéistes et phénoménologie du langage : une approche philosophique de la question de l'humanisme en islam » dans Islam et humanisme, herméneutique et lectures contemporaines (sous la direction de Charles Coutel et Jan Goes), Artois Presses Université, 2018.

Philippe Gaudin, « L'école entre respect de la liberté des élèves et projet émancipateur » dans L'expression du religieux dans la sphère publique. Comparaisons internationales, Ministère de l'intérieur et Institut en sciences des religions, La Documentation française, 2016.

Philippe Gaudin, Enseignement de la philosophie et enseignement des faits religieux en France : entre exigence de la liberté de penser et nouveaux enjeux pédagogiques. Numéro 2 de la Revue de didactique des sciences des religions, 2016.

Accessible en ligne :
http://religionskunde.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubriken/2016_02_Gaudin-ZFRK_2-2016.pdf

Philippe Gaudin, L'enseignement de la laïcité et des faits religieux à l'école. Les cahiers français, numéro de novembre décembre 2015 « Religions, laïcité(s), démocratie ».